



MAIRIE DE JASSERON

Commune de Jasseron (Ain)

* * * *

DECISION DU MAIRE

Décision n°DM2025.04-02

Objet : Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes à hauteur de 300 000 €.

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 23 mai 2020 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°1 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal consent délégation permanente de fonctions à Monsieur Sébastien GOBERT, maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la Commune de Jasseron ;

DÉCIDE

Article 1 :

Il est décidé de contracter auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes une ligne de trésorerie dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- montant : 300 000 €,
- durée : 12 mois,
- taux d'intérêt (base de calcul exact/360) : €STR + marge 0,47 % (dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à 0, l'€STR sera alors réputé égal à 0),
- process de traitement automatique : tirage : crédit d'office ; remboursement : débit d'office,
- paiement des intérêts : chaque mensuel civil par débit d'office,
- frais de dossier : 0,30 % (prélevés une seule fois),
- commission de mouvement : néant,
- commission de non-utilisation : néant.

Article 2 :

Il est décidé de signer le contrat réglant les conditions de cette souscription et de procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture des crédits de trésorerie de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.



Fait à Jasseron, le 30 avril 2025

Sébastien GOBERT,
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20250430-DM2025_04_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025
Publication : 30/04/2025